

VILLE DE MONT DE MARSAN	DÉCISION DU MAIRE N°2023/02-0043
SERVICE EMETTEUR Direction des Finances	OBJET : Fixation des tarifs non fiscaux pour l'année 2023 – modification Régie des Fêtes et Animation.
	Nomenclature Acte : 7.1.3 - Décisions en matière de tarif

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment à fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu les décisions n°2022/12-0258 et 2023/01-0001 fixant les tarifs non fiscaux pour l'année 2023,

Considérant qu'il convient de modifier certains de ces tarifs,

Décide que les tarifs à caractère non fiscal fixés dans le tableau figurant en annexe de la présente décision seront applicables à compter de sa mise en ligne,

Abroge la décision n°2022/12-0258 en ce qui concerne les tarifs fixés dans le tableau joint.

Fait à Mont de Marsan, le 27 février 2023.

Le Maire
Charles DAYOT

La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux nois à compter de sa publication et de sa mise en ligne, faire l'objet des recours suivants :

⁻ recours administratif gracieux auprès de mes services,

⁻ recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



FÊTES DE LA MADELEINE

DROITS DE PLACE (ODP) TARIFS 2023

Régie des fêtes et animations

Jusqu'à 25 m² PAR MANÈGE

De 26 à 50 m² PAR MANEGE

PAR MANÈGE et MÉTIER FORAIN POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

ANNÉE 2023

261,00 €

328,00 €

ANNÉE 2023

A venir

A venir

A venir

Envoyé en préfecture le 07/03/2023 Reçu en préfecture le 07/03/2023 Affiché/Publié le 07/03/2023

ID: 040-214001927-20230227-2023_02_0043-AU

De 51 à 75 m² PAR MANEGE	485,00 €
De 76 à 100 m² PAR MANEGE	656,00 €
De 101 à 150 m² PAR MANEGE	856,00 €
De 151 à 200 m² PAR MANEGE	984,00 €
De 201 à 250 m² PAR MANEGE	1 143,00 €
De 251 à 300 m² PAR MANEGE	1 246,00 €
Supérieur à 300 m² PAR MANEGE	1 336,00 €
LE CHARIOT (Barbe à papa, ballons, gaufres)	302,00 €
RESTAURATIONS RAPIDES POUR	R LA PÉRIODE DES FÊTES
Emplacement	668,00 €
VENTES CONFISERIES ARENES DU PLUMA	ÇON POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
Emplacement	611,00 €
COMPTOIRS & BUVETTES POUR	LA PÉRIODE DES FÊTES
Le mètre linéaire	75,00 €
TERRASSES POUR LA PÉI	RIODE DES FÊTES
Le mètre carré	9,00 €
AUTRES ANIMATIONS	ANNÉE 2023
PAR MANEGE et MÉTIER FORAIN	: TARIFS JOURNALIERS
Jusqu'à 25 m² PAR MANEGE	47,00 €
De 26 à 50 m² PAR MANEGE	56,00 €
De 51 à 75 m² PAR MANEGE	81,00 €
De 76 à 100 m² PAR MANEGE	111,00 €
De 101 à 150 m² PAR MANEGE	142,00 €
De 151 à 200 m² PAR MANEGE	165,00 €
De 201 à 250 m² PAR MANEGE	184,00 €
De 251 à 300 m² PAR MANEGE	207,00 €
Supérieur à 300 m² PAR MANEGE	222,00 €
LE CHARIOT (Barbe à papa, ballons, gaufres)	53,00 €
RESTAURATIONS RAPIDES	TARIF JOURNALIER
Emplacement	111,00 €
VENTES CONFISERIES ARENES DU	
Forfait spectacle	111,00 €
COMPTOIRS & BUVETTES	FARIF JOURNALIER
Le mètre linéaire	10,00 €
TERRASSES TARIF J	
Le mètre carré	5,00 €
CIRQUES - SPECTACLES	
Grands chapiteaux > 400 m² forfait période 3 jours	496,00 €
Grands chapiteaux > 400 m² journée supplémentaire	216,00 €
Petit chapiteau < 400 m² forfait période 3 jours	324,00 €
Petit chapiteau < 400 m² journée supplémentaire	143,00 €
Spectacles itinérants forfait journée	113,00 €
Spectacle Guignol ou marionnettes forfait journée	83,00 €
SOLDERIES-BRADERII	
mètre linéaire	15,00 €
mede illiedite	

MANEGE – MÉTIER FORAIN – RESTAURATION RAPIDE

EMPLACEMENT MARCHE DE NOËL : FORFAIT PÉRIODE

Forfait période par manège jusqu'à 100 m²

Forfait période pour restauration rapide

Emplacement de 25 m² (pagode 5x5) Chalet bois du Marché de Noël

Forfait période pour chariot (barbe à papa, marrons, ballons...)

ANIMATIONS FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023







RÉGIE DES FÊTES ET Affiché/Publié le 07/03/2023 Affiché/Publié le 07/03/2023 PRODUITS DÉRIVÉS TAUROMACHIE **ET JOURNÉE VIP TARIFS 2023**

PRODUITS DIVERS	
Grande Affiche	5,00 €
Petite Affiche	3,00 €
Les 100 ans du Plumaçon	50,00 €
Anciennes affiches Madeleine	2,00 €
Foulard « Plumaçon »	5,00 €
Foulard « Hortensia »	5,00 €
Chapeau	8,00 €
Éventail	8,00 €
Mug	6,00 €
Dessous de verre	1€ l'unité 5€ lot de 6
JOURNÉE PARTENAIRES	S VIP
Journée VIP (réception + corrida)	120,00 €
Réception VIP	64,00 €
FRAIS VENTE BILLET	rs
Location	1,00 €
Location internet	1,50 €
Envoi recommandé	6,00 €